



2018/2046(BUD)

30.8.2018

AVIS

de la commission de l'agriculture et du développement rural

à l'intention de la commission des budgets

sur le projet de budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2019
(2018/2046(BUD))

Rapporteur pour avis: Ramón Luis Valcárcel Siso

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission de l'agriculture et du développement rural invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

1. salue la proposition de la Commission d'allouer 60 milliards d'euros de crédits d'engagement et 57,8 milliards d'euros de crédits de paiement pour la rubrique 2 dans le projet de budget 2019, ce qui représente une augmentation de respectivement 1,2 % et 3,0 % par rapport au budget 2018; constate, toutefois, qu'en ce qui concerne le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA), cette augmentation est imputable au fait que le montant des recettes affectées qui sera disponible pour le FEAGA devrait, selon les estimations, être moins élevé dans le projet de budget 2019 que dans le budget 2018; recommande que tout soit fait pour éviter l'accumulation d'arriérés de paiement pour le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) (2021-2027);
2. insiste sur la nécessité de prévoir des fonds pour compenser les pertes économiques subies par les agriculteurs en raison de crises du marché et de crises sanitaires et phytosanitaires, comme celle provoquée par la bactérie *Xylella fastidiosa*, et réaffirme la nécessité de recourir à cet effet aux marges disponibles au titre de la rubrique 2, en lien avec la rubrique 3; réaffirme que la compensation liée aux mesures d'éradication devrait également couvrir la remise en état des écosystèmes agricoles, notamment du sol, et l'établissement d'une diversité biologique solide, en particulier la diversité génétique des stocks de plantation qui, idéalement, devrait présenter une résistance ou une tolérance à la maladie ou aux organismes nuisibles; considère que l'un des objectifs de toute aide accordée devrait être de garantir l'équilibre et la diversité biologique des écosystèmes et des paysages agricoles afin qu'ils soient moins vulnérables face à de futures attaques;
3. insiste pour que toute recette versée au budget de l'Union en raison de recettes affectées ou de remboursements dus à des irrégularités dans le domaine de l'agriculture lors des années précédentes soit maintenue dans la rubrique 2;
4. demande que des fonds supplémentaires soient alloués au secteur olivicole et oléicole pour indemniser les agriculteurs victimes de la bactérie *Xylella fastidiosa*, renforcer les mesures de prévention en Europe, repenser la structure du secteur et développer la recherche scientifique sur cet agent pathogène et sur son vecteur;
5. invite la Commission et les États membres à surveiller, en temps opportun, la variation des prix des produits agricoles, qui influe négativement sur les revenus des agriculteurs, et à réagir de manière rapide et efficace en cas de besoin;
6. souligne qu'il est essentiel que les fonds destinés à la recherche dans le secteur agroalimentaire, notamment ceux provenant du budget Horizon 2020, restent entièrement disponibles en tant que tels afin de stimuler et de renforcer l'innovation et les solutions intelligentes dans les secteurs agricole et du développement rural, comme cela est le cas de ceux provenant du mécanisme pour l'interconnexion en Europe pour permettre l'installation du haut débit dans les zones rurales; souligne l'importance de l'applicabilité pratique des résultats au niveau des exploitations et du rôle des services

de vulgarisation agricole; observe que des solutions «intelligentes» intégrées, telles que des villages intelligents, l'agriculture de précision, la numérisation, l'économie partagée et circulaire, ou encore les initiatives sociales, peuvent apporter une contribution à l'agriculture et au bien-être général dans les zones rurales; prie instamment la Commission de prévoir un financement pour les stratégies «intelligentes» à la lumière de la réforme de la PAC et de la déclaration de Cork 2.0; souligne que ces solutions «intelligentes» devraient maintenir la cohérence avec les objectifs politiques en matière d'environnement, de climat et de biodiversité et assurer une coopération étroite avec les parties prenantes concernées de tous les États membres; souligne l'importance d'investir dans l'agriculture de précision en vue d'accroître l'efficacité des méthodes de production et de réduire les pertes, et d'encourager et soutenir les initiatives adaptées aux besoins des petites exploitations ne profitant pas d'économies d'échelle, de sorte qu'elles puissent bénéficier des nouvelles technologies;

7. souligne que les programmes de stockage se sont avérés utiles en temps de crise et qu'une baisse des moyens financiers prévus au cours de la phase de programmation serait contreproductive;
8. déplore la réduction du budget de la PAC annoncée dans les propositions de la Commission relatives au CFP; souligne notamment que la politique agricole est une politique commune et que toute réduction du budget de la PAC aurait une incidence disproportionnée car elle ne pourrait pas être compensée par des crédits nationaux en raison des règles relatives aux aides d'État;
9. se félicite de l'augmentation des crédits proposée par la Commission pour les organisations de producteurs dans le secteur des fruits et légumes, souligne leur contribution croissante au rééquilibrage du pouvoir de négociation dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire, et rappelle instamment qu'il importe de continuer à financer les mesures visant à renforcer la participation des producteurs agricoles;
10. souligne l'importance de définir des mesures de soutien pour consolider le rôle des agriculteurs dans la chaîne d'approvisionnement, et de trouver de nouvelles façons d'encourager les organisations d'agriculteurs;
11. regrette que les mesures de soutien adoptées à la suite de l'embargo russe n'aient pas été prolongées, étant donné que de nombreux producteurs de l'Union, en particulier dans les secteurs des produits laitiers et des fruits et légumes, en subissent encore le contrecoup, sans qu'il y ait faute de leur part, étant donné que les agriculteurs ne peuvent être tenus pour responsables de la politique diplomatique de l'Union; demande donc le maintien des mesures de soutien aux producteurs agricoles à leurs niveaux actuels, dès lors que des difficultés sur le marché persistent en raison de l'embargo russe; demande, en outre, la création d'une nouvelle réserve de crise qui ne dépende pas d'un mécanisme de discipline financière annuel pour son financement, et ce afin de pouvoir réagir rapidement aux éventuelles situations de crise; constate que certains États membres qui n'avaient pas de relations commerciales avec la Russie ont été indirectement touchés par l'embargo et demande instamment que l'aide couvre également les pertes dues au déferlement sur les marchés de produits destinés au marché russe;
12. se félicite que la Commission propose d'augmenter les financements mis à disposition

pour les mesures de promotion, ce qui confirme l'efficacité des améliorations apportées par la dernière réforme; estime que les mesures de promotion sont essentielles pour l'expansion de la part des exportations européennes sur tous les marchés du monde ainsi que pour faire face aux restrictions imposées par certains pays tiers aux produits de l'Union, comme l'embargo russe ou la récente décision des États-Unis d'appliquer des droits antidumping et compensateurs aux importations d'olives mûres espagnoles;

13. attire l'attention sur les répercussions de la sécheresse extrême ayant frappé certains États membres ces derniers mois, qui a provoqué d'importantes pertes agricoles et menace la stabilité économique d'un grand nombre d'exploitations, ainsi que sur la nécessité de garantir des mesures spéciales de soutien destinées à aider les agriculteurs les plus touchés;
14. se félicite de l'engagement pris par la Commission européenne de maintenir l'actuel niveau de financement pour le secteur de l'apiculture, essentiel pour contribuer à la couverture des dépenses des programmes nationaux;
15. se félicite de l'augmentation des dotations destinées à la recherche et au développement liés à l'agriculture au titre du programme Horizon 2020;
16. prévient que, si un accord de libre-échange avec le bloc du Mercosur ne prévoit pas une protection suffisante des secteurs sensibles de l'agriculture de l'Union, de nombreux producteurs européens connaîtront de nouvelles difficultés financières;
17. estime que l'Union peut contribuer de manière déterminante à promouvoir des habitudes alimentaires saines fondées sur des modes de production durables, en particulier auprès des enfants, et considère donc qu'il est essentiel de tirer pleinement parti des plafonds pour les programmes de l'Union dans les écoles prévus au titre de la réglementation actuelle; invite de ce fait les États membres à renforcer leurs programmes nationaux de manière à garantir la pleine utilisation des allocations maximales disponibles (250 millions d'euros pour l'Union);
18. prend acte des récents transferts du premier pilier au second décidés par la France, la Lituanie et les Pays-Bas, qui ont donné lieu à une réduction des crédits afférents aux paiements directs dans le projet de budget 2019;
19. réaffirme l'importance fondamentale du programme en faveur de la consommation de fruits et légumes à l'école, et souligne son intérêt étant donné l'ampleur actuelle des mauvaises habitudes alimentaires des enfants dans l'Union; demande par conséquent à la Commission de réduire les procédures administratives associées à ce programme et attire l'attention sur l'importance de promouvoir des habitudes alimentaires saines auprès des enfants ainsi que sur la nécessité d'encourager la consommation de fruits et légumes issus de l'agriculture biologique;
20. regrette que les paiements versés aux jeunes agriculteurs aient été exécutés de manière insuffisante ces dernières années et encourage les États membres à promouvoir l'utilisation de ces crédits l'année suivante afin d'accélérer le renouvellement générationnel et d'éviter la concentration et l'accaparement des terres; signale que le manque de travailleurs dans l'agriculture représente un facteur qui entrave le développement du secteur agricole et demande instamment l'instauration de mesures

d'aide visant à attirer la main-d'œuvre dans le domaine agricole;

21. souligne l'importance des engagements et des dépenses en matière de développement rural et leur potentiel de création d'activités économiques et d'emplois, notamment dans les régions périphériques qui connaissent des taux de chômage plus élevés, en particulier pour les jeunes générations; demande instamment le maintien des initiatives destinées aux jeunes agriculteurs, y compris les programmes tenant compte des spécificités régionales, lesquelles initiatives favorisent l'innovation et le renouvellement nécessaire des générations; estime que l'aide aux jeunes doit se concentrer sur leurs besoins actuels, tout en évitant de les encourager à s'endetter de façon excessive;
22. demande que l'accès aux instruments financiers d'aide aux investissements dans les exploitations soit mieux adapté aux besoins d'investissement et aux profils de risque plus élevé des nouveaux exploitants;
23. demande le maintien des crédits en faveur des programmes du programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité (POSEI) aux niveaux maximaux prévus par la réglementation de l'Union applicable, étant donné l'importance de ces programmes pour la résilience des agriculteurs, et souligne la situation économique fragile des régions ultrapériphériques, qui sont toujours frappées de plein fouet par la crise et les désavantages structurels visés à l'article 349 du traité FUE (éloignement, insularité, faible superficie, relief et climat difficiles, dépendance économique vis-à-vis d'un petit nombre de produits);
24. met l'accent sur l'importance que revêtent les projets pilotes et les actions préparatoires pour l'innovation dans les secteurs agricole et du développement rural; demande un soutien continu pour les projets pilotes et les actions préparatoires en cours et nouveaux;
25. exprime sa vive préoccupation à l'égard des réductions des budgets alloués à la PAC, prévues dans la proposition de la Commission pour la période 2021-2027, en particulier pour les régions ultrapériphériques et le POSEI;
26. déplore la réduction considérable de la ligne budgétaire concernant le régime de soutien couplé facultatif, étant donné que les aides couplées constituent un outil essentiel pour préserver les cultures présentant plusieurs avantages pour l'agriculture et l'environnement;
27. se déclare satisfait de l'augmentation de 25 % des crédits destinés à la lutte contre les maladies animales et les organismes nuisibles des végétaux, étant donné que l'Union est confrontée à des risques importants et à l'apparition d'un nombre croissant de foyers de ces maladies et organismes.

**INFORMATIONS SUR L'ADOPTION
PAR LA COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

Date de l'adoption	29.8.2018
Résultat du vote final	+: 36 -: 2 0: 3
Membres présents au moment du vote final	John Stuart Agnew, Clara Eugenia Aguilera García, Eric Andrieu, Daniel Buda, Jacques Colombier, Michel Dantin, Albert Deß, Jørn Dohrmann, Herbert Dorfmann, Luke Ming Flanagan, Karine Gloanec Maurin, Martin Häusling, Anja Hazekamp, Esther Herranz García, Jan Huitema, Ivan Jakovčić, Jarosław Kalinowski, Zbigniew Kuźmiuk, Norbert Lins, Philippe Loiseau, Mairead McGuinness, Giulia Moi, Ulrike Müller, James Nicholson, Maria Noichl, Marijana Petir, Laurențiu Rebegea, Bronis Ropė, Maria Lidia Senra Rodríguez, Ricardo Serrão Santos, Czesław Adam Siekierski, Tibor Szanyi, Maria Gabriela Zoană, Marco Zullo
Suppléants présents au moment du vote final	Franc Bogovič, Michela Giuffrida, Karin Kadenbach, Elsi Katainen, Momchil Nekov, Annie Schreijer-Pierik, Ramón Luis Valcárcel Siso

**VOTE FINAL PAR APPEL NOMINAL
EN COMMISSION SAISIE POUR AVIS**

36	+
ALDE	Ivan Jakovčić, Elsi Katainen, Ulrike Müller
ECR	Jørn Dohrmann, Zbigniew Kuźmiuk, James Nicholson, Laurențiu Rebegea
EFDD	Giulia Moi, Marco Zullo
ENF	Jacques Colombier, Philippe Loiseau
PPE	Franc Bogovič, Daniel Buda, Michel Dantin, Albert Deß, Herbert Dorfmann, Esther Herranz García, Jarosław Kalinowski, Norbert Lins, Mairead McGuinness, Marijana Petir, Annie Schreijer-Pierik, Czesław Adam Siekierski, Ramón Luis Valcárcel Siso
S&D	Clara Eugenia Aguilera García, Eric Andrieu, Michela Giuffrida, Karine Gloanec Maurin, Karin Kadenbach, Momchil Nekov, Maria Noichl, Ricardo Serrão Santos, Tibor Szanyi, Maria Gabriela Zoană
Verts/ALE	Martin Häusling, Bronis Ropé

2	-
EFDD	John Stuart Agnew
GUE/NGL	Anja Hazekamp

3	0
ALDE	Jan Huitema
GUE/NGL	Luke Ming Flanagan, Maria Lidia Senra Rodríguez

Légende des signes utilisés:

- + : pour
- : contre
- 0 : abstention